ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958
(2e Circonscription du Cantal)

Mes Chers Compatriotes,

L'ADOPTION d'une nouvelle constitution par l'immense majorité qui s'est manifestée au référendum, entraîne l'élection d'une nouvelle Assemblée Nationale. Vous êtes donc appelés, dans une circonscription que nous aurions souhaité voir différemment délimitée, à désigner un des deux représentants que le Cantal comptera désormais.

Avec le précieux concours que m'apporte Emmanuel PARAN, membre de la Chambre d'Agriculture, Président de la Fédération départementale des Exploitants Agricoles, je sollicite vos suffrages.

Je ne suis pas un inconnu pour aucun de vous.

Depuis 1936, j'ai vécu constamment au milieu de vous, comme animateur de vos organisations agricoles d'abord et ensuite comme député. Depuis plus de 13 ans, les électeurs du Cantal — et tout particulièrement ceux de cette région — m'ont confié la mission de les représenter au Parlement. Ce fut toujours une mission pleine de responsabilités, souvent très lourdes, parfois dramatiques, à remplir au sein d'un « système » que mes amis et moi-même n'ont pas contribué à créer, dont on a maintes fois signalé les imperfections et les dangers, que j'ai combattu, et qu'après le Général de Gaulle vous venez de condamner.

DEFENSE DES LIBERTES

Déjà pour les élections de janvier 1956, nous vous avions dit notre volonté d'obtenir une **réforme des institutions** et de donner au Gouvernement les moyens de durer et d'agir. La nouvelle constitution donne ces moyens. Mais il appartiendra à vos élus d'en surveiller attentivement l'application, de manière que soient réellement protégés les intérêts légitimes et les libertés indispensables des citoyens, surtout dans nos départements, toujours menacés par les excès de la centralisatoin et du dirigisme, de manière à permettre à leurs habitants de redevenir des Français à part entière.

DEFENSE DE L'AGRICULTURE

Bien sûr, le développement de l'**Agriculture** conditionne la vie de notre région. Nos petites villes et nos bourgs seraient bientôt morts, s'il n'y avait pas autour d'eux des ruraux capables d'acheter et de vendre. Un gros effort a été déjà fait, en vue de diminuer les charges qui ruinent les héritages fonciers ; pour donner aux paysans la sécurité familiale et l'égalité à laquelle ils ont droit ; pour obtenir une régularisation des marchés, en particulier de la viande et du lait ; pour rendre un peu plus accessibles les achats de matériel.

J'ai pour ma part coopéré au vote de la Loi Laborbe et fait voter par la précédente assemblée un **statut de l'Enseignement Professionnel Agricole,** dont n'a pas voulu la majorité de 1956.

J'ai contribué, en ma qualité de Secrétaire Général de **l'Amicale Parlementaire Agricole,** à obtenir du Gouvernement Gaillard, au cours de la session exceptionnelle de septembre 1957, convoquée sur notre demande, les décrets fixant les prix d'indexation des produits agricoles.

DEFENSE DES COMMERÇANTS, ARTISANS, OUVRIERS

De leur côté, **commerçants, artisans, ouvriers, travailleurs** de tout ordre, de notre région, réclament un minimum de liberté et de sécurité.

J'ai, pour ma part, toujours combattu l'inquisition fiscale, l'amendement Dorey, le régime des polyvalents.

Devenus, malgré eux, les percepteurs d'un Etat insatisfait et soupçonneux, commerçants et artisans recherchent une **réforme fiscale,** que je soutiendrai de tous mes efforts si elle libère ces professions d'un assujettissement qui devient intolérable. Je reste partisan, et je l'ai exprimé par mes votes, d'un **impôt à la source** supprimant radicalement cet asservissement.

Espérant que le Gouvernement nouveau, muni de pouvoirs plus importants et d'une vie plus assurée, sera à même de faire, notamment dans les secteurs nationalisés, les **économies indispensables.** J'entends rester fidèle à l'engagement que j'ai pris de ne voter ni **impôts nouveaux ni charges nouvelles** et de n'accepter aucune atteinte aux **libertés essentielles des citoyens et des professions.**

DEFENSE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES PRISONNIERS

Les anciens combattants, les prisonniers, les victimes de guerre ont présenté des revendications dont une partie a pu être satisfaite. Je me suis opposé pour ma part aux mesures que le Gouvernement Mollet d'abord, le Gouvernement Gaillard-Pflimlin ensuite voulaient prendre à l'encontre des anciens combattants et des prisonniers.

TOURISME

Notre département, notre circonscription contiennent des sites admirables et quelques-uns sont parmi les plus remarquables de France. Notre pays de montagnes doit être très largement ouvert au **Tourisme,** qui peut lui donner un très large appoint de ressources.

LOGEMENT

La politique du **Logement** est une politique de longue haleine, qui intéresse également **citadins** et **ruraux.** La tâche est immense ; la nécessité impose d'aller vite et de faire beaucoup et on ne saurait oublier dans ce programme de première urgence la nécessaire modernisation de nos campagnes.

ACTION SOCIALE

Cette politique du Logement n'est qu'un aspect d'une **politique sociale** qu'il s'agit de rendre cohérente et efficace, raisonnable et bénéfique à l'égard de tous ceux qui ont besoin d'être protégés, soutenus, aidés, encouragés.

Je pense, en particulier, au régime imposé aux familles des artisans, des petits commerçants, des travailleurs libres de nos villages. Elles ont droit à la justice sociale.

La Nation doit être généreuse envers la **Jeunesse,** qui, montant vers la vie, porte tous nos espoirs ; envers les vieux, aussi, pour qui les temps modernes ne sont pas tendres. Les jeunes, dont l'ardeur réclame des débouchés, un idéal ; les vieux, qui ont besoin de sécurité, sont aujourd'hui la majorité de la population. Pour tout homme de cœur, leur destin pose un problème qui exige des solutions urgentes et ne se contente pas de palliatifs.

LIBERTE D'ENSEIGNEMENT

Je suis partisan de la **Liberté d'Enseignement,** et j'estime cette liberté indispensable dans une démocratie digne de ce nom. Je fais partie de l'Association Parlementaire pour la liberté de l'Enseignement et j'ai constamment défendu les principes qui ont inspiré la législation Barangé-Barrachin.

LA PAIX EN ALGERIE

Nous faisons, **pour l'Algérie,** confiance au Général de Gaulle, pour qu'il règle ce terrible problème de manière à donner à toutes les populations de là-bas, qui lui font confiance, la sécurité et la paix dont elles ont tant besoin.

Nos **jeunes soldats d'Algérie** verront ainsi prendre fin leur épreuve, cette longue épreuve qu'ils ont supportée avec tant d'abnégation et tant de vaillance.

DIFFICULTES DE CHEZ NOUS

Notre circonscription connaît elle aussi ses difficultés.

La région de **Champagnac** est menacée d'un bouleversement désastreux, — qu'un moment nous avons pu croire évité — car on nous avait promis qu'il serait évité. Il s'agit de maintenir dans cette région une activité industrielle que le Gouvernement nous a promis d'aider largement.

Nos **tribunaux d'Arrondissement,** nos **Justices de Paix** sont également menacés par un projet de **réforme judiciaire** aussi vaste que peu équitable. Je prends l'engagement de m'y opposer de toutes mes forces.

*
* *

J'ai montré avec Monsieur Augustin CHAUVET qu'il était possible, de réaliser une union qui, je l'espère, sera utile pour le Cantal tout entier. Désireux de voir cette union s'affermir et devenir beaucoup plus large encore, je veux apporter au service de cette circonscription, au service aussi de vos communes et de vos familles, la volonté très ferme d'assurer à cette terre d'Auvergne un rayonnement plus grand et une vie meilleure, afin de donner un peu plus de sécurité et de prospérité pour chacun, afin de rester fidèle à nos idéaux communs de **liberté et de paix.**

Vous pouvez compter sur moi.

Je compte sur vous.

Vive la République ! Vive la France !

Camille LAURENS
Ancien Combattant 39-40.
Médaille de Norvège.
Ancien Ministre.
Député sortant.

N. B. — Dans le passé, je tenais une permanence, **un jour par mois,** à SAINT-FLOUR et à MAURIAC. Ayant un appartement à SAINT-FLOUR et la permanence de MAURIAC, je serais encore davantage à la disposition de mes concitoyens.

Imprimerie de *La Haute-Auvergne.* — Saint-Flour.